

Charte d'utilisation des Tablettes Numériques 2024 - 2025

1/ Services offerts

- Chaque élève se voit attribuer une tablette numérique équipée d'une housse et d'un chargeur spécifique. Cet outil est la propriété de l'établissement. La tablette est nominative et personnelle. L'utilisateur en est le seul responsable. Chaque adulte pourra à tout moment réquisitionner les tablettes pour des opérations de maintenance ou accéder aux données, une réinitialisation peut à tout moment être effectuée.
- Chaque utilisateur obtient une autorisation pour une connexion WIFI dans l'établissement. Cette connexion n'est autorisée que sur les heures de cours.
- Le collège fournit à chaque élève une adresse email personnelle. L'usage de cette adresse est réservé aux activités scolaires. Toute utilisation pour une autre finalité sera sanctionnée.

2/ Conditions d'accès et d'utilisation

- L'utilisateur s'engage à respecter les points suivants :
 - L'élève doit s'assurer de venir au collège avec une tablette rechargée.
 - Lorsqu'elle n'est pas utilisée, la tablette doit être rangée dans le sac avec le mode avion activé.
 - Le matériel doit être utilisé avec précaution et ne doit pas quitter sa housse de protection. La prise doit être insérée et retirée de la tablette avec soin.
 - L'écran doit être nettoyé avec un linge doux uniquement type microfibre. (Les produits de nettoyage sont proscrits)
 - L'élève ne doit pas personnaliser sa tablette ni sa housse de protection. Toute décoration extérieure est proscrite. Les écrans de veille et du menu ne doivent pas être changés.
 - Le matériel doit être utilisé uniquement en classe, en présence d'un professeur. L'utilisation dans le couloir et dans la cour est interdite.
 - Lors des récréations et de la pause méridienne, l'utilisateur doit impérativement mettre sa tablette dans son cartable afin qu'elle reste en classe.
 - L'espace mémoire interne de la tablette est uniquement réservé à des fins pédagogiques.
- L'élève s'engage à signaler tout problème technique rapidement à un responsable (professeur ou personnel de l'établissement) et ne doit pas tenter d'y remédier lui-même.

3/ Droit à l'image

- Il est interdit de photographier ou filmer une personne sans son consentement ou celui de son responsable légal si cette personne est mineure.
- Il est interdit de diffuser des images ou des vidéos prises dans le cadre scolaire sans autorisation d'un professeur, du chef d'établissement ou d'un de ses représentants.
- Toute diffusion non autorisée fera l'objet d'une sanction.

	En ne r	respectant	pas ces règl	les, l'	'utili	sateui	r peut	être s	ujet à	des r	nesu	res disc	iplinai	ires.	
,.			•										,		Ī

L'établissement n'assure pas de soutien technique pour la connexion du dispositif au réseau Internet de la maison et n'est pas responsable en dehors de ses locaux de l'utilisation de la tablette.

de la maison et n'est pas responsable d	en denors de ses locaux de l'utilisation de la tablette.
Je soussigné(e) St Vincent, reconnais avoir pris con	, inscrit(e) comme élève au collège naissance de cette charte et m'engage à la respecter.
Date :	Signatures à faire précéder de la mention "lu et approuvé"
Signature de l'élève :	Signatures des parents :